

La surface habitable totale est de 40,60 m² selon certificat de superficie de la partie privative.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 23/05/2024 à 8 h 45 pour se terminer le 23/05/2024 à 10 h 50, soit une durée de 2 h 05.

Ma mission étant terminée je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif sur onze feuilles et trois annexes comprenant un extrait du plan cadastral, le certificat de superficie de la partie privative, et 51 photographies sur 26 feuilles, pour servir et valoir ce que de droit dont le coût est de cinq cent quarante-cinq euros et trente-huit cents ttc.

Coût détaillé :

Emolument art A444-3	221,36
Emolument compl. Art A444-18	225,45
Transport art. A444-48	7,67
Total H.T	454,48
TVA 20 %	90,90
Total T.T.C en Euros	545,38



Département :
YONNE

Commune :
TONNERRE

Section : XG
Feuille : 000 XG 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 10/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

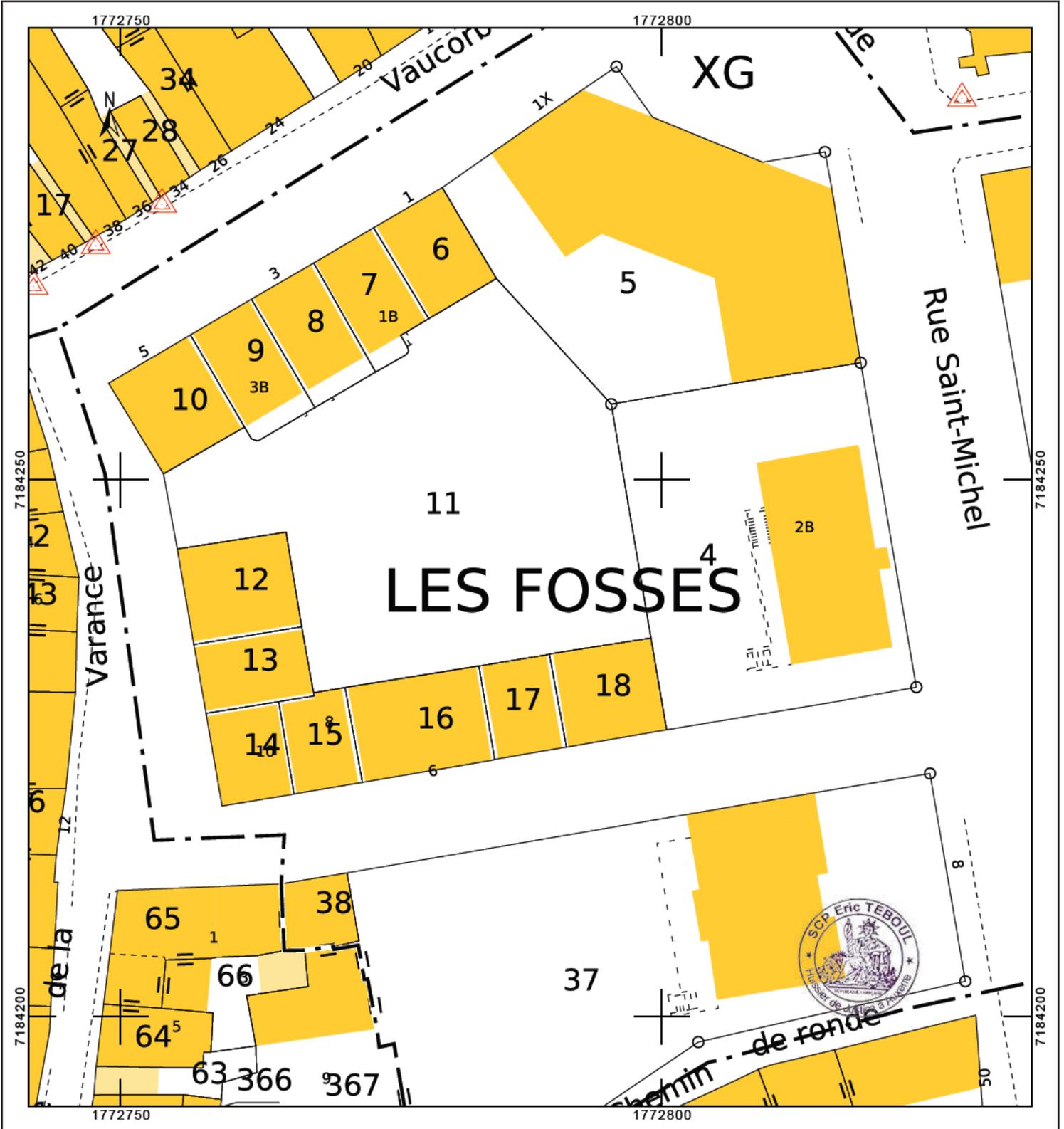
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Certificat de superficie de la partie privative

Loi Carrez

Numéro de dossier : 2024-05-006DZELLAT
Date du repérage : 23/05/2024

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Yonne**
Adresse : **Appartement Lot 8
6 rue du maréchal De Lattre De
Tassigny**
Commune : **89700 TONNERRE**
Section cadastrale XG, Parcelle(s) n° 16
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Lot numéro Appartement 8
Cave 12 Garage 14 Buanderie16

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : .. **[REDACTED]**
Adresse : **4 Rue des Arcades
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Maître TEBOUL Eric**
Adresse : **2 Rue Faidherbe
89000 AUXERRE**

Repérage

Périmètre de repérage : **Appartement 8 Cave 12 Garage
14 Buanderie16**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ROBINET Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AGENCE HABITAT CONTROLE**
Adresse : **12 Route De Champs
89530 ST BRIS LE VINEUX**
Numéro SIRET : **504777392**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11104021804 / 01/04/2024**

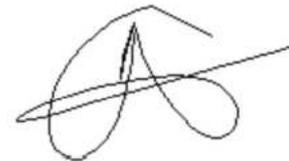
Superficie privative en m² du lot

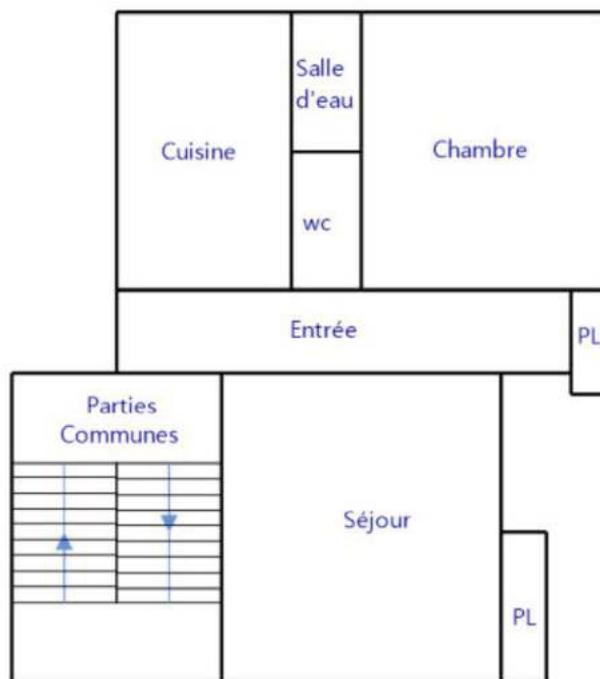
Surface loi Carrez totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)

Résultat du repérageDate du repérage : **23/05/2024**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître TEBOUL Eric

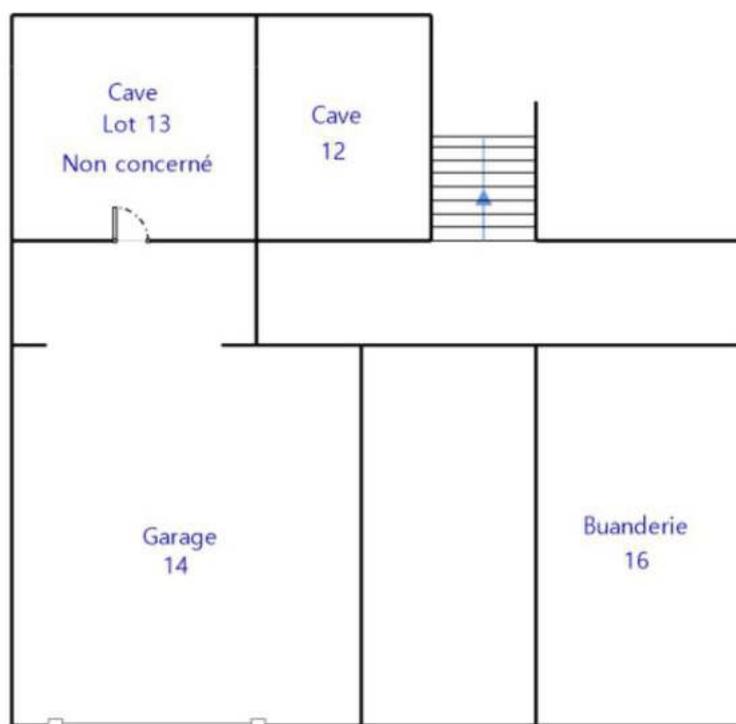
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol
1er étage - Lot 8 - Entrée	2,65	2,65
1er étage - Lot 8 - Cuisine	5,55	5,55
1er étage - Lot 8 - Salle d'eau	1,05	1,05
1er étage - Lot 8 - Séjour	17,75	17,75
1er étage - Lot 8 - wc	1,25	1,25
1er étage - Lot 8 - Chambre	12,35	12,35
Rez de cours - Buanderie	-	8,25
Rez de cours - Cave	-	5,95
Rez de cours - Garage	-	14,75

Superficie privative en m² du lot :**Surface loi Carrez totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)**Fait à **ST BRIS LE VINEUX**,Le **23/05/2024**Par : **ROBINET Cédric****AGENCE HABITAT CONTROLE**
12 route de champs
89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
Tel / Fax : 03. 86. 53. 32. 84
mail : ahc89@orange.fr



----- 1er étage - Lot 8 -----



----- Rez de cours -----